

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu

Date de la séance : le 21 décembre 2022

Date convocation : le 16 décembre 2022

Séance ordinaire,

**Membres présents** : Paul BURRO, Jean-Paul DUHET, René LAURENTI, Alice POLIZZI, Christophe CASSI, Thierry GIACOMO, Paul LABALESTRA, Steve CARPENTIER, Christian ANTON, Benjamin VIALE, Marc LAURENTI, Max LAMBERT, René-Pierre GUIGO, Olga LAURENTI, Christian FARAUT.

**Pouvoir** : Max LAMBERT à Paul BURRO.

**Absents** : Paul LABALESTRA, Benjamin VIALE, Marc LAURENTI, Christian FARAUT.

### QUORUM ATTEINT

**Secrétaire de Séance : Christian ANTON.**

### ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal**
- 2- **Décision modificative n°1**
- 3- **Vente des terrains communaux**
- 4- ~~SIVOM BRBV : Modifications statutaires~~

Ce point sera étudié ultérieurement car les communes doivent être consultées après que le syndicat est lui-même délibéré en premier et par la suite les communes membres auront 3 mois pour se prononcer.

Le conseil du BRBV ne se tiendra que le jeudi 22 décembre.

- 5- **Questions diverses**

**Début de séance : 18h05**

### 1- Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou des observations sur le contenu du compte-rendu du dernier Conseil municipal et, propose de l'approuver.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier Conseil municipal.**

### 2- Décision modificative n°1

Pour rappel, les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame POLIZZI Alice Adjointe au Maire en charge des Finances pour la présentation de de cette décision modificative n°1 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60633 : F. de voirie		10 000.00 €		
D 6135 : Locations mobilières		20 500.00 €		
D 615232 : Réseaux	17 480.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>17 480.00 €</b>	<b>30 500.00 €</b>		
D 6411 : Personnel titulaire		1 500.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		8 000.00 €		
D 6451 : cotisations à l'URSSAF		1 000.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>12 500.00 €</b>		
D 65548 : Autres contributions		17 000.00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		12 000.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>29 000.00 €</b>		
D 6681 : Indemn. rembours. emprunt risque		480.00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>480.00 €</b>		
R 70688 : Autres prestations de services				14 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>14 000.00 €</b>
R 74718 : Autres				27 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>27 000.00 €</b>
R 752 : Revenus des immeubles				14 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>14 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>17 480.00 €</b>	<b>72 480.00 €</b>		<b>55 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2128 : Autres agenc. et aménag.		36 000.00 €		
D 21312 : Bâtiments scolaires		25 000.00 €		
D 2138-202105 : Cabane pastorale Tuor		74 400.00 €		
D 2138-202106 : Cabane pastorale Treminil		84 000.00 €		
D 21568 : Autre matériel et outillage		10 000.00 €		
D 2188 : Autres immo corporelles		10 600.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>240 000.00 €</b>		
R 1641 : Emprunts en euros				240 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>240 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>240 000.00 €</b>		<b>240 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>295 000.00 €</b>		<b>295 000.00 €</b>

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver à la décision modificative n°1.

### 3- Vente des terrains communaux

Vu la délibération du 25 octobre dernier autorisant la commune à procéder à la vente de terrains communaux,

Considérant qu'une seule offre est parvenue en mairie conformément à la procédure établie,

Considérant qu'après ouverture du pli, l'offre proposée ne répond pas à la condition de la mise à prix établie du lot n°1,

Il convient de refuser l'offre proposée par monsieur CONSO Jacques pour l'acquisition du lot n°1.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal rejette à l'unanimité l'offre de 1 500 euros proposée par monsieur CONSO Jacques pour l'acquisition du bien cadastré section C n°320 référencé lot n°1 lors de la procédure de vente du 25 octobre 2022 au motif qu'elle ne répond pas aux conditions de vente définies.**

4— SIVOM BRBV : Modifications statutaires

#### 5- Questions diverses

- ***Courrier proposant la vente d'un local commercial à la commune de Belvédère***

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier proposant la vente d'un bien composé d'un local commercial donnant sur la rue Victor MAUREL et d'un appartement donnant sur la rue du CARIVOUL pour un montant de 30 000 euros.

Le Conseil municipal indique que la commune est intéressée par cette proposition et qu'il convient de l'examiner plus précisément avant d'émettre une réponse définitive.

- **Fermeture Canal du Moulin**

En raison de différents désordres observés, le Conseil municipal souhaite procéder à la fermeture hivernale du canal pour réaliser son entretien annuel.

- **Eclairage public**

Monsieur Steve CARPENTIER demande si l'amplitude horaire de l'éclairage public va être restreint sur la commune comme cela a commencé à se faire ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence éclairage public est une compétence métropolitaine et, qu'une diminution de l'amplitude horaire d'allumage pourrait être en place pour des raisons d'économie. Néanmoins, monsieur le Maire précise qu'il demandera aux services métropolitains concernés d'envisager une politique d'investissement pour moderniser le matériel afin de répondre au mieux aux problématiques d'économies d'énergie, environnementales et d'usage pour les administrés.

**Fin de séance : 19h10**

Le Maire,

Paul BURRO

